



CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 20 décembre 2017 à 19 h 30

COMPTE-RENDU SUCCINCT

APPEL : Tous les Conseillers sont présents à l'exception de :

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Tindillère à Mme Quaix,
Mme Pereira à M. Cammal,
Mme de Crémiers à M. Ravoyard pour la délibération n° 1,

Mme Escandon retardée n'a pas votée la délibération n°1

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 19 h 33.

Secrétaire de séance : Mme Chevallier

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent les procès-verbaux des séances des 15 novembre et 12 décembre 2017.

01 - Effacement de dettes sur le Budget Principal

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint au Maire

Monsieur le Trésorier Principal nous a transmis le 15 novembre 2017 une liste d'un titre du budget principal de la Ville pour lequel il n'a pu procéder au recouvrement pour un montant total de 617,99 € (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

APPROUVE l'effacement de dettes du Budget Principal de la Ville pour un montant de 617,99 € imputé au compte 6542/0.12.

02 - Vote de subventions aux associations et organismes pour 2018

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint au Maire

Arrivée de Mme Escandon à 19h43.

Arrivée de Mme de Crémiers à 19h48.

Sortie de M. Colpin et Mme Charentus à 20h15

Par 22 voix pour, le Conseil décide de procéder à deux votes séparés.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Mme de Crémiers et Messieurs Ravoyard et Galochet se sont abstenus,

ACCORDE pour 2018 aux associations et organismes présentant un intérêt local les subventions suivantes :

	2017 VOTÉ	VERSÉ 2017	DEMANDÉ 2018	2018 A VOTER LE 20/12/17
<u>MAIRIE ET MUNICIPALITÉ</u>				
Comité de jumelage	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 000,00 €
Provision				500,00 €
TOTAL	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
<u>FÊTES ET CÉRÉMONIES</u>				
Comité des Loisirs d'Arrabloy	500,00 €	500,00 €	760,00 €	500,00 €
Provision	260,00 €	- €		260,00 €
-	760,00 €	500,00 €	760,00 €	760,00 €
<u>POLICE MUNICIPALE</u>				
Association de gestion du Refuge des Animaux de Chilleurs (0,31€ / habitants depuis 2010)	4 531,27 €	4 531,27 €	- €	- €
Syndicat mixte de gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret	- €	- €		
TOTAL	4 531,27 €	4 531,27 €	- €	- €
<u>ENSEIGNEMENT PUBLIC</u>				
<i>Partie fixe par école</i>	<i>41,00 €</i>	<i>41,00 €</i>	<i>41,00 €</i>	<i>41,00 €</i>
<i>Par classe</i>	<i>18,00 €</i>	<i>18,00 €</i>	<i>18,00 €</i>	<i>18,00 €</i>
Coopérative école primaire du Centre	185,00 €	185,00 €	185,00 €	185,00 €
Coopérative école maternelle du Centre	113,00 €	113,00 €	95,00 €	95,00 €
Coopérative école élémentaire de la Gare	131,00 €	131,00 €	131,00 €	131,00 €
Coopérative école élémentaire René Cassin	365,00 €	365,00 €	365,00 €	365,00 €
Coopérative école élémentaire du Berry	113,00 €	113,00 €	95,00 €	95,00 €
Coopérative école élémentaire des Montoires	329,00 €	329,00 €	311,00 €	311,00 €
Coopérative école élémentaire de Cuiry	275,00 €	275,00 €	275,00 €	275,00 €
Coopérative école maternelle d'Arrabloy	59,00 €	59,00 €	59,00 €	59,00 €
Voyages pédagogiques écoles maternelles (150€/classe)	- €	- €	- €	- €
Voyages pédagogiques écoles primaires (102€/classe)	- €	- €	- €	- €
Provision				
TOTAL	1 570,00 €	1 570,00 €	1 516,00 €	1 516,00 €
<u>ENSEIGNEMENT PRIVÉ</u>				
Ecole maternelle Ste Geneviève (525 € par élève à partir 2018)	23 200,00 €	24 000,00 €	28 350,00 €	28 350,00 €
Ecole Primaire Ste Geneviève (525 € par élève à partir 2018)	40 800,00 €	41 120,00 €	46 725,00 €	46 725,00 €

TOTAL	64 000,00 €	65 120,00 €	75 075,00 €	75 075,00 €
AUTRES ENSEIGNEMENTS				
M.F.R. de Gien	- €	- €		- €
Rallye mathématiques du Centre	- €	- €		- €
L'École à l'hôpital	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Provision	400,00 €		400,00 €	400,00 €
TOTAL	600,00 €	200,00 €	600,00 €	600,00 €
BIBLIOTHÈQUES				
Bibliothèque d'Arrabloy	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
TOTAL	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
ENCOURAGEMENT AUX SOCIÉTÉS CULTURELLES				
Abeille section théâtre	1 200,00 €	1 200,00 €	1 500,00 €	1 200,00 €
Agile	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Amicale des aquariophiles du Giennois	1 615,00 €	1 615,00 €	1 615,00 €	1 615,00 €
Amicale ornithologique du Giennois	475,00 €	475,00 €	475,00 €	475,00 €
Amis de l'Orgue de Gien	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €
A.V.F.	760,00 €	760,00 €	1 000,00 €	760,00 €
Chorale de Gien	300,00 €	300,00 €	2 340,00 €	2 140,00 €
Confrérie les "Fils d'Galarne"	2 470,00 €	2 470,00 €	2 500,00 €	2 470,00 €
Confrérie les "Fils d'Galarne" Fête des Mariniers	1 000,00 €	1 000,00 €	1 560,00 €	1 000,00 €
Cool Art	600,00 €	600,00 €	826,00 €	600,00 €
Scoutisme de Gien (ex éclaireurs neutres de France)	800,00 €	800,00 €	1 000,00 €	800,00 €
Expression d'Art du Giennois	285,00 €	285,00 €	285,00 €	285,00 €
Folk Abeille	1 425,00 €	1 425,00 €	2 000,00 €	1 425,00 €
France / Ile Maurice	450,00 €	450,00 €	450,00 €	300,00 €
Gien Généalogie	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Gien photo club	1 000,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Gien scrabble	100,00 €	100,00 €	150,00 €	100,00 €
Jeunesse Musicale de France	2 850,00 €	2 850,00 €	2 850,00 €	2 850,00 €
Judgment Dragon Club	190,00 €	190,00 €	190,00 €	190,00 €
Pourquoi Pas ? (Ass. chant et musique de Gien)	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Recherches Innovations Sécurité Gien Loiret Centre	475,00 €	475,00 €	1 500,00 €	475,00 €
Rencontres Musicales de Gien	500,00 €	500,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
S.H.A.G.	950,00 €	950,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Société d'Horticulture du Loiret	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Université du Temps Libre	525,00 €	525,00 €	800,00 €	525,00 €
Vianense Groupe folklorique et culturel	1 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €
Provision	1 756,00 €			1 816,00 €
TOTAL	22 826,00 €	21 070,00 €	30 141,00 €	25 126,00 €

<u>HARMONIE "LA BOITE A MUSIQUE "</u>	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
<u>TOTAL</u>	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
<u>ENCOURAGEMENT AUX SPORTS</u>				
Abeille de Gien	31 000,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €
APHYRC (Ass Praticants Hatha Yoga et Relaxat° Centre)	200,00 €	200,00 €	250,00 €	200,00 €
A.S. Gien Judo	46 000,00 €	46 000,00 €	46 000,00 €	46 000,00 €
A.S. Gien Natation	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €
A.S. Gien Plongée	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
A.S. Gien Tennis de table	10 500,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €
Atout grimpe escalade	2 000,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
Audax rando Gien	450,00 €	450,00 €	1 000,00 €	450,00 €
Aviron Giennois	250,00 €	250,00 €	280,00 €	250,00 €
Badminton club de Gien	19 000,00 €	19 000,00 €	24 000,00 €	19 000,00 €
Boule sportive Giennoise	550,00 €	550,00 €	800,00 €	550,00 €
Canoë kayak	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Cercle d'escrime Giennois	6 800,00 €	6 800,00 €	6 800,00 €	6 800,00 €
Corps et Sens	0,00 €	0,00 €		
Echiquiers Berry Sologne	8 000,00 €	8 000,00 €	15 000,00 €	8 000,00 €
Ecurie du Giennois	700,00 €	700,00 €	1 000,00 €	700,00 €
Ass. Franco Portugaise de Gien				
Gien Athlé Marathon	43 000,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €
Gien rando	500,00 €	500,00 €	800,00 €	500,00 €
Gien relax	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Gien Roller in Line (G.R.I.L.)	250,00 €	250,00 €	500,00 €	250,00 €
Gien volley	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Gymnastique volontaire	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Hand ball Gien	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Hatha yoga	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Jazz Fusion	500,00 €	500,00 €	1 500,00 €	500,00 €
Karaté club du Giennois	1 800,00 €	1 800,00 €	3 500,00 €	1 800,00 €
Karaté club du Val de Loire	3 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €
Moto Club de Gien	2 500,00 €	2 500,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €
Musculation fitness Giennois	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €
Musculation d'Arrabloy	1 575,00 €	1 575,00 €	1 575,00 €	1 575,00 €
Pêcheurs Giennois	240,00 €	240,00 €		240,00 €
Pétanque Giennoise	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Quick and Slow	2 000,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €
Ring Giennois	15 000,00 €	15 000,00 €	16 000,00 €	15 000,00 €
Rugby club Gien-Briare	30 000,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €	35 000,00 €
Salsa and Co	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Société de tir la Berrichonne	6 000,00 €	6 000,00 €	9 000,00 €	6 000,00 €
Tai Ji Quan	300,00 €	300,00 €	350,00 €	300,00 €

Tennis club de Gien	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
Twirling bâton club de Gien	13 000,00 €	13 000,00 €	15 000,00 €	13 000,00 €
Twirling bâton club de Gien Except Championnat France				
USEP de Gien	760,00 €	760,00 €	1 000,00 €	760,00 €
Univers Cycliste Gien sport	15 000,00 €	15 000,00 €	15 200,00 €	15 000,00 €
Utopiste 45	250,00 €	250,00 €	4 600,00 €	250,00 €
Provision	1 575,00 €			0,00 €
TOTAL	457 400,00 €	453 825,00 €	517 355,00 €	467 825,00 €
MANIFESTATIONS SPORTIVES				
Paris-Gien-Bourges (Union Bourges Cher de Cyclisme)	6 000,00 €	6 000,00 €	6 500,00 €	6 000,00 €
Moto club Gien (Show Freestyle)	5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €
Univers Cycliste Gien Sport (Grand Prix de Gien)	4 600,00 €	4 600,00 €	4 600,00 €	4 600,00 €
Lion's Club (téléthon)	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Provision				
	18 600,00 €	18 600,00 €	24 100,00 €	18 600,00 €
C.C.A.S.				
<i>C.C.A.S. de Gien (Mise à dispo de personnel par la Ville)</i>	(125 000 €)	(125 000 €)	(122 500 €)	(122 500 €)
<i>C.C.A.S. de Gien (Mise à dispo de personnel par la CDCG)</i>	(29 000 €)	(29 000 €)	(8 000 €)	(8 000 €)
C.C.A.S. de Gien	40 000,00 €	40 000,00 €	110 000,00 €	93 000,00 €
C.C.A.S. de Gien exceptionnelle	10 000,00 €	10 000,00 €		
TOTAL	50 000,00 €	50 000,00 €	110 000,00 €	40 000,00 €
AUTRES AIDES SOCIALES				
A.D.O.T.	150,00 €	150,00 €	1 000,00 €	50,00 €
Amicale des Employés Municipaux	20 100,00 €	20 100,00 €	20 100,00 €	20 100,00 €
Comité défense usagers sces publics giennois et environs	- €	- €	200,00 €	100,00 €
Paniers Paysans	250,00 €	250,00 €	600,00 €	250,00 €
Roses de Jeanne	800,00 €	800,00 €	900,00 €	800,00 €
Provision				- €
TOTAL	21 300,00 €	21 300,00 €	22 800,00 €	21 300,00 €
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES				
Ass. combattants et prisonniers de guerre/C.A.T.M.	- €	- €		
Comité d'Entente des Stés Patriotiques Giennoises	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Union Nationale des Combattants Loiret exceptionnel 2017	100,00 €	100,00 €	- €	- €
Provision	1 400,00 €			1 500,00 €
TOTAL	5 500,00 €	4 100,00 €	4 000,00 €	5 500,00 €
ENVIRONNEMENT				
Aux chats libres de Gien	1 244,00 €	1 244,00 €	1 680,00 €	1 680,00 €

Aux chats libres de Gien	1 244,00 €	1 244,00 €	1 680,00 €	1 680,00 €
TOTAL	1 244,00 €	1 244,00 €	1 680,00 €	1 680,00 €
<u>AIDE AU COMMERCE ET SERVICES MARCHANDS</u>				
A.C.A.	8 550,00 €	8 550,00 €	8 550,00 €	8 550,00 €
Foire des Cours de Gien	1 710,00 €	1 710,00 €	1 710,00 €	1 710,00 €
Groupement Développement Agricole Loire-Forêt	190,00 €	190,00 €		
Jeune Chambre Economique	- €	- €	100,00 €	100,00 €
Provision	200,00 €		200,00 €	290,00 €
TOTAL	10 650,00 €	10 450,00 €	10 560,00 €	10 650,00 €
<u>OFFICE DU TOURISME DE GIEN</u>	- €	- €	- €	- €

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs pluriannuels conclues avec les associations suivantes : Abeille de Gien, AS Gien Tennis de table, Handball club Gien-Loiret, Rugby club Gien-Briare, Tennis club Giennois.

PRÉCISE que tout ou partie des subventions allouées pourra faire l'objet d'une demande de remboursement en cas de réduction ou annulation du projet subventionné.

Retour de M Colpin et Mme Charentus à 20h17.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité des membres présents ou représentés, 15 voix contre : M. Cammal avec pouvoir de Mme Pereira, Messieurs Cornée, Thomas, Damon, Hidas, Ravoyard, Galochet et Greuin, Mesdames Cadier, Charentus, Chevallier, de Crémiers, Escandon, et Pedro.

ACCORDE une subvention de 15 000 € en 2018 à l'AS Gien Football,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs pluriannuels avec l'association AS Gien Football qui prévoit en outre une subvention de 22 000 € en 2019 et 28 000 € en 2020,

PRÉCISE que tout ou partie des subventions allouées pourra faire l'objet d'une demande de remboursement en cas de réduction ou annulation du projet subventionné.

03 - Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses de 2018 avant le vote des budgets 2018 (Budget Principal, budget Eau et budget Transport à vocation sociale)

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint au Maire

Dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

1) BUDGET PRINCIPAL

CHAPITRE	CREDITS ALLOUES EN 2017	CREDITS AUTORISÉS EN 2018 (25%)
20 Immobilisations incorporelles	75 590,20 €	18 897,55 €
21 Immobilisations corporelles	964 798,86 €	241 199,72 €
23 Immobilisations en cours	1 255 199,59 €	313 799,90 €
Total	2 295 588,65 €	573 897,16 €

2) BUDGET EAU

CHAPITRE	CREDITS ALLOUES EN 2017	CREDITS AUTORISÉS EN 2018 (25%)
23 Immobilisations en cours	355 886,62 €	88 971,66 €
Total	355 886,62 €	88 971,66 €

3) BUDGET TRANSPORT

CHAPITRE	CREDITS ALLOUES EN 2017	CREDITS AUTORISÉS EN 2018 (25%)
21 Immobilisations corporelles	89 228,53 €	22 307,13 €
Total	89 228,53 €	22 307,13 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, avant le vote des budgets 2018, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2017,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets 2018,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors AP/CP), avant le vote des budgets 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2017.

04 - Redevance annuelle pour la participation aux frais de chauffage dans certains logements communaux

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint au Maire

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 2 % arrondie à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- logement de type F4	:	1 577,00 €
- logement de type F3	:	1 270,00 €
- logement de type F2	:	942,00 €

Ces tarifs concernent les logements qui ne disposent pas de compteurs individuels gaz (Ecole Maternelle du Centre principalement).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

APPROUVE ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018.

05 - Revalorisation du Loyer de la Mission Locale et de l'ADMR

Rapporteur : M. FAGART Alain, Adjoint au Maire

Sortie de M. Thomas à 20h21.

Il est proposé de revaloriser les deux loyers de 2% à compter du 1^{er} janvier 2018, soit :

- Mission Locale : 4 896 €
- ADMR : 3 672 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

APPROUVE ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018.

Retour de M. Thomas à 20h22.

06 - Exercice du droit à la formation des élus

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Adjoint au Maire

Dans le cadre de l'exercice du droit à la formation des élus de la Commune de Gien, sont pris en charge par la Collectivité :

- d'une part, le remboursement des frais d'enseignement, de déplacement et de séjour correspondants, selon les dispositions réglementaires en vigueur,
- d'autre part, la prise en charge sur demande, des pertes de revenu corrélatives supportées par les élus, dans la limite de dix-huit jours par élu, sur la durée totale d'un mandat et tous mandats confondus, à hauteur d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance.

Il convient de préciser qu'en vertu des textes législatifs et réglementaires en vigueur, seuls les organismes ayant fait l'objet d'un agrément par le Ministère de l'Intérieur, sont habilités à dispenser des formations aux élus.

Le thème de ces formations se doit d'être en lien direct avec les compétences de Commune de Gien ou avec l'exercice des fonctions électives.

Les actions de formation pourront concerner l'ensemble des domaines relatifs à l'exercice du mandat d'élus local.

Pour l'année 2018, il est proposé au Conseil de fixer le montant consacré à la formation des élus à 4 500, 00 €. Les crédits seront prélevés au chapitre 65 article 6535 du budget.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

APPROUVE les orientations thématiques données à la formation des élus telles que présentées ci-dessus, **FIXE** à 4 500,00 € le montant des crédits alloués à la formation des élus pour 2018.

07 - Indemnités de fonctions des Elus

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Adjoint au Maire

Il y a lieu de délibérer pour permettre le versement des indemnités à chaque Elu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

FIXE, comme indiqué ci-dessous, les indemnités du Maire, du Maire délégué d'Arrabloy, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués :

	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique avec revalorisation indiciaire	valeur mensuelle au 01/02/2017
M. BOULEAU Christian - MAIRE	97,33%	3 767,31€
M. CAMMAL Francis -- 1 ^{er} ADJOINT	31,57%	1 221,97€
Mme QUAIX Nadine - 2 ^{ème} ADJOINTE	31,57%	1 221,97€

	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique avec revalorisation indiciaire	valeur mensuelle au 01/02/2017
M. LAURENT Pierre - 3 ^{ème} ADJOINT	31,57%	1 221,97€
Mme DE METZ Catherine - 4 ^{ème} ADJOINTE	31,57%	1 221,97€
M. FAGARD Alain - 5 ^{ème} ADJOINT	31,57%	1 221,97€
Mme E SILVA Piedade - 6 ^{ème} ADJOINTE	31,57%	1 221,97€
M. CORNEE Stéphane - 7 ^{ème} ADJOINT	31,57%	1 221,97€
Mme CONSTANTIN Yvette - 8 ^{ème} ADJOINTE	31,57%	1 221,97€
Mr COLPIN Alain - 9 ^{ème} ADJOINT	31,57%	1 221,97€
M. TINDILLÈRE Michel - Conseiller Municipal titulaire d'une délégation de fonctions et de signatures pour les affaires relevant de l'urbanisme, la propreté et le développement durable	11,31%	437,77€
Mme FLANDRY Stéphanie - Conseillère Municipale titulaire d'une délégation de fonctions et de signatures pour les affaires relevant des affaires scolaires	11,31%	437,77€
M. TUISAT André - Conseiller Municipal titulaire d'une délégation de fonctions et de signatures pour les affaires relevant du sport	11,31%	437,77€
TOTAL		16 078,35€
M. Jacques GREUIN – MAIRE DÉLÉGUÉ D'ARRABLOY	31%	1 199.90 €

APPROUVE la revalorisation des indemnités mensuelles du Maire, des Adjoint, du Maire délégué d'Arrabloy et des Conseillers Municipaux en fonction de l'évolution des traitements de la fonction publique et de celle des échelles indiciaires.

08 – Modifications du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Adjoint au Maire

Le tableau des effectifs doit être révisé à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Grade	Temps de travail	Motif	Création	Suppression
Assistant enseignement artistique principal de 1ère classe	10h15	erreur sur nombre d'heures pour avancement de grade passé en octobre		-1
Assistant enseignement artistique principal de 1ère classe	20h00		1	
Assistant enseignement artistique principal de 2ème classe	10h15		1	
Assistant enseignement artistique principal de 1ère classe	20h00			-1
attaché principal	35h00	fin de détachement DGA et départ par mutation		-1
adjoint technique principal 2ème classe	26h00	fin de CAE scolaire	1	
CAE				-1

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

APPROUVE ces créations et suppressions de postes qui seront intégrées au tableau des effectifs, joint en annexe, à compter du 1^{er} janvier 2018.

09 - Participation de l'employeur au financement des garanties « santé » dans le cadre d'une procédure de labellisation – modification des modalités de versement

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Adjoint au Maire

Dans un souci d'harmonisation des modalités de versement de la participation entre la Communauté des Communes Giennoises et la Ville de Gien et afin de ne pas pénaliser les agents, il est proposé de verser la participation soit directement à l'agent, soit à l'organisme concerné.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

APPROUVE le versement de la participation soit directement à l'agent, soit à l'organisme concerné.

10 – Tarifs des concessions

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Adjoint au Maire

Il est proposé de réévaluer les tarifs des concessions funéraires appliqués à Gien en les augmentant de 2% à compter du 1^{er} janvier 2018, tarifs arrondis à l'euro supérieur :

INTITULES	TARIFS au 01.01.2016	TARIFS au 01.01.2017	Augmentation de 2%	TARIFS au 01.01.2018
Concessions (pleine terre /caveau)				
Durée :				
15 ans	86,20 €	88,00 €	89,76 €	90,00 €
30 ans	172,40 €	176,00 €	179,52 €	180,00 €
50 ans	393,90 €	402,00 €	410,04 €	410,00 €
Columbarium				
Durée :				
10 ans	251,80 €	257,00 €	262,14 €	262,00 €
15 ans	377,70 €	385,00 €	392,70 €	393,00 €
30 ans	755,40 €	771,00 €	786,42 €	786,00 €
Cavurne				
Durée :				
10 ans	251,80 €	257,00 €	262,14 €	262,00 €
15 ans	377,70 €	385,00 €	392,70 €	393,00 €
30 ans	755,40 €	771,00 €	786,42 €	786,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

RÉVISE, à compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs existants des concessions funéraires, selon un nouveau barème représentant une augmentation de 2 %.

11 - Tarifs de la location des salles municipales et règlement de la salle d'Arrabloy

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Adjoint au Maire

Proposition d'une augmentation de 2% arrondie, appliquée à compter du 1^{er} janvier 2018

SALLES	TARIFS 2017		TARIFS 2018	
	TARIF REDUIT	TARIF PLEIN	TARIF REDUIT	TARIF PLEIN
HÔTEL DE VILLE				
Salle de réunion/jour	24,50 €	30,65 €	25,00 €	31,25 €
SALLE DES FETES - rue Bernard Palissy/jour	288,30 €	360,35 €	294,05 €	367,55 €
CENTRE SOCIAL DES MONTOIRES				
Grande salle /jour	106,60 €	133,25 €	108,75 €	135,90 €
Petite salle /jour	65,30 €	81,60 €	66,60 €	83,25 €
CENTRE ANNE DE BEAUJEU				
Salles 203 - 601 - /jour	73,55 €	91,95 €	75,00 €	93,80 €
Salle de conférence 401	244,50 € à/c 01/04/2017	305,60 € à/c 01/04/2017	249,40 €	311,70 €
RUE DES CIGOGNES				
Amphithéâtre /jour	188,90 €	236,15 €	192,70 €	240,85 €
Salle de Réunion /jour	73,55 €	91,95 €	75,00 €	93,80 €
RUE DU PONT BOUCHEROT /jour				
Pour vin d'honneur à l'occasion d'un départ en retraite/jour	81,95 €	98,35 €	83,60 €	100,30 €
MAISON DU BERRY /jour				
	84,30 €	105,45 €	86,00 €	107,55 €
Toutes salles pour des formations /jour	50,65 €	63,35 €	51,65 €	64,60 €
MAISON DES ASSOCIATIONS				
Salle de réunion/jour	150,15 €	187,70 €	153,15 €	191,45 €
SALLES MUNICIPALES AYANT DES TARIFS HORAIRES				
SALLE DE GYMNASTIQUE				
Rue Georges Clémenceau et Quai de Nice	15,70 €	19,60 €	16,00 €	20,00 €
GYMNASES pour des manifestations autres que sportives				
	25,60 €	32,00 €	26,10 €	32,65 €
Salle utilisée par les partis politiques, les syndicats (sauf Cuiry)				
	9,75 €	12,20 €	9,95 €	12,45 €
AMPHITHEÂTRE - Centre des Cigognes				
	32,25 €	40,60 €	32,90 €	41,40 €
SALLE DE REUNION - HÔTEL DE VILLE				
Place du Général de Gaulle	15,70 €	19,60 €	16,00 €	20,00 €
BUREAU - HOTEL DE VILLE				
	7,55 €	9,50 €	7,70 €	9,70 €
CENTRE SOCIAL DES MONTOIRES (grande salle)				
	26,00 €	32,25 €	26,50 €	32,90 €
CENTRE SOCIAL DES MONTOIRES (petite salle)				
	13,50 €	16,95 €	13,75 €	17,30 €
SALLE MAISON DES ASSOCIATIONS				
	26,00 €	32,25 €	26,50 €	32,90 €
Caution demandée aux particuliers				
	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Pour toutes ces salles, en cas de non utilisation sans avoir averti le service concerné, un mois avant la date retenue, un dédit sera appliqué d'un montant de				
	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €

SALLE CUIRY					
VERSIONS		TARIF REDUIT 2017	TARIF PLEIN 2017	TARIF REDUIT 2018	TARIF PLEIN 2018
A	0,75 / 300 pers	511,25 €	1 022,45 €	521,50 €	1 042,90 €
A+B	0,75 / 525 pers	694,85 €	1 389,60 €	708,75 €	1 417,40 €
C	0,75 / 460 pers	533,00 €	1 066,00 €	543,65 €	1 087,30 €
A+B+C+D	0,35 / 1405 pers	801,40 €	1 602,80 €	817,45 €	1 634,85 €
A+B+C+D+E	0,35 / 1600 pers	875,65 €	1 751,25 €	893,15 €	1 786,30 €
B+C+D+E	0,35 / 1450 pers	709,80 €	1 419,50 €	724,00 €	1 447,90 €
C+D+E	0,35 / 1300 pers	652,65 €	1 305,30 €	665,70 €	1 331,40 €
Partie Sport	0,35 / 2600 pers	1 055,10 €	2 110,20 €	1 076,20 €	2 152,40 €
Salle entière	0,35 / 4461 pers	2 030,15 €	4 060,20 €	2 070,75 €	4 141,40 €
Caution demandée		500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
<p>Jour supplémentaire d'installation ou désinstallation 83,35 € / Lettre (GIEN - ARRABLOY) 166,40 € / Lettre (HORS COMMUNES).</p> <p>(5 lettres dans la partie spectacle et 7 lettres dans la partie sportive - spectacle)</p> <p>Jour supplémentaire d'exploitation 166,40 € / Lettre (GIEN - ARRABLOY) 332,85 € / Lettre (HORS COMMUNES).</p> <p>Pour les mariages, la Salle CuiRY peut être louée seulement en juillet et en août et en version partie spectacle complète (sans cloison). Le prix comprend l'installation (vendredi après-midi), la journée de cérémonie (samedi) et la journée de désinstallation (dimanche 11h00).</p>					
VERSIONS		TARIF REDUIT 2017	TARIF PLEIN 2017	TARIF REDUIT 2018	TARIF PLEIN 2018
Mariages (Juillet, Août)		1 691,50 €	3 382,85 €	1 725,35 €	3 450,50 €
SALLE D'ARRABLOY					
VERSIONS		TARIF REDUIT 2017	TARIF PLEIN 2017	TARIF REDUIT 2018	TARIF PLEIN 2018
Week-end (2 jours)		388,40 €	485,50 €	396,15 €	495,20 €
Location (sauf vin d'honneur)		299,15 €	373,95 €	305,15 €	381,45 €
Vin d'honneur		81,95 €	98,30 €	83,60 €	100,25 €
Jour supplémentaire		89,25 €	111,60 €	91,05 €	113,85 €
Caution demandée		350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
<i>En cas d'annulation dans les huit jours précédant la date retenue, un dédit sera appliqué d'un montant de</i>		/	/	25%	25%

Par ailleurs, les salles municipales étant beaucoup sollicitées et utilisées par les associations, il est proposé que les associations giennaises (sportives, culturelles, patriotiques, caritatives/ à caractère social...) en bénéficient à titre gratuit avec une limitation à une fois dans l'année pour la salle Cuiry (précisément dans le cadre de leurs activités déclarées dans leurs statuts) ; au-delà, la salle est payante, sauf appréciation de M. le Maire pour les demandes d'ordre caritatif /social.

Il est proposé que pour les réunions publiques, les partis politiques et les candidats à des élections pourront bénéficier de la gratuité de la location des salles municipales pendant la campagne électorale.

Il est enfin proposé de rajouter un cas dans le tableau des tarifs de la salle d'Arrabloy (avec modification du règlement), qui est très sollicitée par les particuliers, entreprises et associations : il s'agit de demander à l'utilisateur, disposant de la salle à titre gratuit, un montant de 25 % du tarif de la location en cas d'annulation dans les huit jours précédant la date retenue, sauf cas de force majeure (équivalence avec l'acompte de 25 % du tarif de la salle qui est versé par l'utilisateur disposant de la salle à titre payant).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

APPROUVE, à compter du 1^{er} janvier 2018, les dispositions et les tarifs repris dans les tableaux ci-dessus, ainsi que le règlement modifié de la salle d'Arrabloy.

12 – Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement de la Communauté des Communes Giennaises – Année 2016

Rapporteur : M. Pierre LAURENT, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement de la Communauté des Communes Giennaises pour l'année 2016.

13 - Acquisition de la parcelle section DR n° 71 au lieu-dit « l'Île aux Marmittons » à Gien

Rapporteur : M. Pierre LAURENT, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

ACCEPTE l'acquisition de la parcelle section DR n° 71 pour un montant de 1 500,00 €, **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette acquisition.

14 – Cession de la parcelle section DS n° 49 au lieu-dit « Les Acacias du Val » à Gien

Rapporteur : M. Pierre LAURENT, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

ACCEPTE la vente de la parcelle DS n° 49 à Gien à Monsieur CHANNAG Kouider pour un montant de 1 500,00 €, **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette vente.

15 – Cession d'une partie de la parcelle CM n° 166 à Gien

Rapporteur : M. Pierre LAURENT, Adjoint au Maire

Sortie de M. Tuisat à 20h47.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

ACCEPTE la vente de 121,50 m² de la parcelle CM n° 166 à Gien à Monsieur PARADE pour un montant de 5 467,50 €,

PARTAGE les frais de bornage entre la Ville de Gien et Monsieur PARADE, à parts égales,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette vente.

Retour de M. Tuisat à 20h48.

16 – Motion de soutien à l’action de prolongement du projet de la ligne ferroviaire Orléans-Châteauneuf-sur-Loire vers Gien et Briare et au-delà

Rapporteur : M. Pierre LAURENT, Adjoint au Maire

Considérant l'isolement des bassins de vie du Giennois sur le plan ferroviaire par rapport à la capitale régionale Orléans,

Considérant la difficulté de joindre l'ouest et le sud-ouest de la France par les moyens ferroviaires directs, la seule solution étant de passer par Paris,

Considérant que le transport ferroviaire par traction électrique n'est pas polluant (pas d'émission CO2 ni de particules),

Considérant l'accidentologie routière, en particulier sur la tangentielle,

Considérant l'action de l'association Les Amis du Rail Giennois,

Considérant l'avancée du Projet Orléans-Châteauneuf,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

EMET LE VŒU :

- que l'Etat, la Région Centre-Val de Loire et la SNCF poursuivent les études de prolongement de la ligne Orléans-Châteauneuf-sur-Loire jusqu'à Gien et Briare et au-delà,

- de soutenir l'action de l'association Les Amis du Rail Giennois et de toute autre association ayant pour objectifs la réouverture aux trafics voyageurs et fret, de la ligne ferroviaire d'Orléans à Châteauneuf-sur-Loire dans un premier temps, l'aboutissement étant Gien et Briare pour relier ce bassin de vie de l'est du Département à la capitale Régionale.

17 - Approbation des conventions tripartites avec les collèges pour l'utilisation des équipements sportifs communaux

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Adjoint au Maire

Le rapporteur rappelle que les conventions relatives à l'utilisation des installations sportives par les collèges du Loiret conclues entre les collèges, le département et la Ville de Gien arrivent à leur terme le 31 décembre 2017 et doivent donc être renouvelées. Ces nouvelles conventions sont pour une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

APPROUVE les dites conventions et **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tout acte afférent.

18 - Approbation de la convention de partenariat pour la section sportive scolaire du Collège Bildstein de Gien

Rapporteur : M. Francis CAMMAL, Adjoint au Maire

Une convention entre la Ville de Gien, le collège Bildstein, la Ligue du Centre de Football, le District de Football du Loiret et l'A.S. Gien Football fixe les conditions d'intervention pour les quatre prochaines années scolaires.

Les installations nécessaires aux entraînements et matchs éventuels seront mises à disposition par la Ville de Gien selon les critères définis par la convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

APPROUVE, à compter de l'année scolaire 2018/2019, la convention quadriennale entre les différentes parties, **AUTORISE M. le Maire** ou son représentant à signer ladite convention et tout acte y afférent.

19 – ULIS : Remboursement des frais de fonctionnement à la Commune - Fixation du forfait élève pour l'année scolaire 2017/2018

Rapporteur : Mme E.Silva Piedade, Adjointe au Maire

Il est proposé de fixer la contribution forfaitaire pour l'année 2017/2018 demandée aux Communes de résidence des enfants fréquentant les classes d'Inclusion scolaire à 285,00 € par élève.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

PROPOSE de fixer à 285,00 € par élève la participation financière des Communes de résidence des enfants scolarisés en ULIS à l'occasion de l'année scolaire 2017/2018.

20 – Ecole privée Sainte Geneviève - fixation du forfait élève à compter du 1^{er} janvier 2018 et approbation de l'avenant n° 1 à la convention

Rapporteur : Mme E.Silva Piedade, Adjointe au Maire

Il est rappelé que le code de l'éducation dispose en son article L.442.5 que « les dépenses de fonctionnement des classes de l'enseignement privé sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes de l'enseignement public ».

Ce texte fait obligation aux Communes de verser aux écoles privées des participations financières par parité avec les moyens qu'elles accordent aux écoles publiques. Cette obligation s'applique exclusivement pour les élèves résidants dans la Commune.

Le critère d'évaluation du forfait communal est constitué par l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumé par la Commune de Gien pour les classes maternelles et élémentaires publiques conformément aux dépenses éligibles listées par la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012.

Il est proposé de fixer la contribution forfaitaire à compter du 1^{er} janvier 2018 à 525 €/élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité des membres présents ou représentés, Monsieur Ravoyard ayant voté contre

PROPOSE de fixer le montant du forfait communal à verser à l'école privée Sainte-Geneviève à la somme de 525 €/ élève.

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec l'OGEC de l'école privée Sainte-Geneviève ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21 – Mise en place d'un règlement intérieur dans le cadre du transport des élèves inscrits au collège Ernest Bildstein empruntant la ligne 5079

Rapporteur : Mme E.Silva Piedade, Adjointe au Maire

Il est proposé la mise en place d'un règlement intérieur dans le cadre du transport scolaire de la Ville de Gien à destination du Collège Ernest Bildstein.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

APPROUVE la mise en place par la Commune d'un règlement intérieur pour les élèves empruntant le transport scolaire de la Ville de Gien à destination du Collège Ernest Bildstein,

APPROUVE ce règlement.

22 – Approbation d'une liste portant autorisation d'ouvertures des commerces les dimanches pour l'année 2018

Rapporteur : M. Pierre LAURENT, Adjoint au Maire

La liste suivante est proposée pour l'année 2018 :

- le 14 janvier,
- le 21 janvier,
- le 1^{er} avril,
- le 13 mai,
- le 1^{er} juillet,
- le 8 juillet,
- le 26 août,
- les 2, 9, 16, 23 et 30 décembre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

APPROUVE la liste des dimanches définie ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

23 – Maintien des tarifs 2017 pour les droits de place, animations, foires et marchés et gratuité aux associations giennoises

Rapporteur : M. Alain COLPIN, Adjoint au Maire

Il est proposé de maintenir les tarifs 2017 des droits de place pour l'année 2018.

Il est précisé que les droits sont dus pour l'année entière par le propriétaire du fonds de commerce en place au 1^{er} janvier ou au prorata des mois d'exploitation en cas d'ouverture/fermeture du commerce en cours d'année.

Seules les associations dont le siège social est implanté sur le territoire de la Commune se verront autoriser à organiser des manifestations sur le domaine public/privé de la Ville à titre gratuit.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

APPROUVE le maintien des tarifs des droits de place 2017 pour l'année 2018 et l'octroi de la gratuité de l'occupation du domaine public/privé de la Ville pour les associations à but non lucratif et d'intérêt général, dont le siège social est implanté sur le territoire de la Commune.

Information au Conseil des décisions prises par le Maire en vertu du pouvoir donné par le Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, je suis tenu de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil :

- **Entre le 8 novembre et le 6 décembre 2017** : 22 ventes ou renouvellements de concessions.

- **le 1^{er} décembre 2017** : décision portant approbation du transfert de propriété du Département du Loiret, approbation de transformation de legs au profit de la collection « Musée de France » de la Ville de Gien.

- **le 1^{er} décembre 2017** : décision portant signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 6 chemin de la Fontaine à Gien, avec l'association « aux chats libres de Gien ».

- Présentation du tableau récapitulatif des marchés signés par M. le Maire dans le cadre de la délégation relative aux MAPA selon la procédure de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 :

Dates	Objet de la consultation
13/12/2017	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix entre le recours à un contrat de type « conception réalisation entretien et maintenance » en éclairage public et le recours à d'autres formes de marchés publics.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h09.

Fait à Gien, le 21 décembre 2017.



Christian BOULEAU
Maire de Gien,
Conseiller régional, Centre-Val de Loire,
Président de la Communauté des Communes Giennoises

Certifié affiché le : **22 DEC. 2017**